

Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 18 septembre 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 2111, rue Régent, l'absence d'aire d'isolement entre l'aire de stationnement et le bâtiment principal pour la partie de l'agrandissement alors que la réglementation exige une telle aire de 1,5 mètres minimum de largeur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 1^e septembre 2023.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert